

Appel à contribution
en vue de la publication d'un ouvrage sur

**« Les approches queer du droit international :
Des droits LGBT à la critique transversale »**

-

Réseau OLYMPE

Contexte

Le 28 juin dernier, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution¹ portant nomination, pour une période de trois ans, d'un expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Son mandat consistera, entre autres, par le biais de la rédaction de rapports annuels, à évaluer la mise en œuvre des instruments internationaux des droits humains et de recenser les meilleures pratiques et les lacunes à cet égard, ainsi que de sensibiliser le public à ces questions et d'instaurer un dialogue et de tenir des consultations avec les états et les autres acteurs concernés. Quoique adoptée par un vote serré (23 voix pour ; 18 contre et 6 absentions), cette résolution se présente comme le dernier épisode d'une tendance récente en matière de protection juridique internationale des personnes LGBT², dont le point de départ réside dans deux déclarations faites respectivement par 54 et 66 pays devant le Conseil des droits de l'homme, en 2006, et devant l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2008, appelant à mettre un terme aux violences faites aux personnes LGBT et à dépénaliser l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Depuis, d'autres instruments déclaratoires rédigés par des juristes et/ou militant-e-s, tels les Principes de Jogjakarta (2007) et la Déclaration de Montréal (2006), ont contribué à promouvoir au niveau global la cause des droits des personnes LGBT tandis que le travail d'évaluation du Haut Commissaire aux droits de l'homme par le biais de rapports publiés en 2011 et 2015³ n'a fait que confirmer que ces droits relevaient bien de la famille des droits humains. De l'invisibilité à la rhétorique des droits humains, l'orientation sexuelle et l'identité de genre semblent ainsi avoir fait l'objet, depuis une décennie, d'une reformulation, si ce n'est une reconceptualisation fondamentale en droit international.

Si l'appel à la protection semble désormais de mise, et ce, même au sein du Conseil de sécurité, lequel, pour la première fois de son histoire, a fait référence à l'orientation sexuelle suite à la tuerie d'Orlando aux Etats-Unis en juin dernier⁴, la situation juridique des personnes LGBT reste difficile, précaire voire dangereuse dans de nombreux pays, illustrant le paradigme antinomique dans lequel elles sont politiquement enfermées. Entre résistance et conformité⁵, les revendications des personnes LGBT s'articulent le plus souvent en réaction à des systèmes politiques et juridiques excluant et

¹ [A/HRC/32/L.2/Rev.1](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Pages/HRC32.aspx)

² Faisant référence aux lesbiennes, gais, bisexuel-le-s et transexuel-le-s, l'acronyme est souvent réduit à ces quatre premières lettres ; il inclut cependant les trois lettres suivantes QIA correspondant aux queer, intersexes et asexuel-le-s.

³ A/HRC/19/41 et A/HRC/29/23.

⁴ <http://www.un.org/press/en/2016/sc12399.doc.htm>

⁵ KOUVO, S. (dir.), *Feminist perspectives on contemporary international law: between resistance and compliance ?*, coll. Oñati international series in law and society, Oxford, Hart, 2011.

opprimants qu'elles souhaitent alors réformer. Parce que la modernité politique trouve nécessairement, ou presque, légitimité dans le sceau juridique, et parce que la modernité politique, c'est aussi et surtout la biopolitique, la gestion des corps et des désirs par la cité⁶, c'est sur cette scène que les organisations pro-LGBT ont mené, avec succès, nombre de leurs combats récents. De la dé penalisation de certains comportements sexuels ou sociaux (assignés à certaines identités) ou de la légalisation de rapports familiaux dans le cadre du mariage ou encore de la filiation, la cause LGBT, et les droits qu'elle cherche à défendre, a fait en sorte de modifier les registres juridiques nationaux, régionaux et internationaux, devenant – la nomination d'un expert par le Conseil des droits de l'homme s'en fait l'illustration la plus récente et la plus forte, un nouveau champ d'études juridiques.

Success story politique, juridique et épistémologique, les notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre ne sauraient toutefois s'en tenir à épouser, sans les déstabiliser, les contours des systèmes qu'elles cherchent à corriger. Si la résistance mène à la reconnaissance et donc à la conformité, elle est aussi vectrice d'interpellation et ainsi de dissidence, faisant résonner à nouveau une des lettres souvent négligées de la bannière brandie à l'envi, le Q de « *queer* ». Le terme, qualifiant désormais un champ d'études à lui tout seul dont le droit (international) est un objet, s'instaure en paradigme (paradoxal, certes) du questionnement de la normalité et du normatif telles qu'ils sont articulés dans (les discours et les pratiques sur) le genre, la sexualité, et notamment l'hétérosexualité⁷. Penser la cause LGBTQIA en oubliant une de ses initiales, et surtout le paradigme qu'elle invoque, semble au mieux un projet libéral limité, au pire une entreprise d'auto-sabotage. Ayant pour but la déstabilisation des identités et des normes y relatives, y compris les identités (et orientations) LGBTQIA, les approches *queer* du droit international offrent ainsi une nouvelle lumière sur les effets disciplinaires des formes contemporaines de pouvoir et notamment sur les effets normalisateurs de l'hétérosexualité patriarcale sur la façon qu'ont les sujets premiers et les sujets en puissance du droit international de le penser, de le mettre en œuvre et d'y faire appel⁸. Souvent associées à un point de vue postcolonial, lequel met en exergue l'héritage colonial qui continue d'infuser, avec ses mécanique et rhétorique de domination genrée et racialisée, les politiques nationales et internationales, ces approches permettent d'en mettre au jour les impensés sur la base desquels les gouvernants et les médias continuent de faire de l'homophobie un problème des autres dont la solution serait notre seulement, et des corps bruns *queer* des sites de combat politique et militaire dont la victoire n'est légitime que d'un côté⁹. De sorte que les approches *queer* du droit international, et notamment leur pendant postcolonial, offrent une perspective inédite sur les hégémonies à l'œuvre aujourd'hui au plan international. Déstabilisant les frontières habituelles de la discipline en en éclairant les dimensions transnationales, ces approches lèvent le voile sur un angle mort et donc fécond de cette matière si masculine, celui de la sexualité comme paradigme politique international.

⁶ FOUCAULT, Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Ed. Senellart, Gallimard; Seuil: Paris, 2004.

⁷ BUSS, Doris E. « Queering International Legal Authority ». *Proceedings of the Annual Meeting (American Society of International Law)*, vol. 101, (2007), p. 122-125.

⁸ OTTO, Dianne. « “Taking a Break” from “Normal”: Thinking Queer in the Context of International Law ». *Proceedings of the Annual Meeting (American Society of International Law)*, vol. 101, (2007), p. 119-122.

⁹ KAPUR, Ratna, propos recueillis lors de l'atelier OLYMPE du 15 juin

2016 ; <https://olympereseauinternational.wordpress.com/2016/08/08/olympe-un-atelier-reussi-sur-la-question-lgtbqueer-en-droit-international/>. Cette lentille *queer* postcoloniale permet notamment de resignifier les motivations derrière la réunion historique organisée, l'année dernière, par les Etats-Unis et le Chili pour les membres du Conseil de sécurité au sujet des violences subies par les personnes LGBT aux mains de l'organisation de l'État Islamique (voir les remarques de l'ambassadrice états-unienne : <http://usun.state.gov/remarks/6799>).

Appel

Dernières nées des courants critiques en droit international, s'inscrivant à la suite quoique parfois en opposition aux approches féministes, les approches *queer* du droit international ont fait l'objet d'un certain nombre de travaux et de conférences dans le monde anglo-saxon. Si elles restent une affaire d'initié-e-s dans cette aire linguistique, elles sont totalement inconnues du côté francophone. De la même manière quoique moins sévèrement, la recherche en droit international liée à la thématique LGBT reste limitée à certaines thématiques telles la dépénalisation et l'accès à l'union civile et à la parentalité. Cet état des lieux balbutiant a motivé le réseau OLYMPE à choisir cette thématique large pour son second ouvrage collectif¹⁰. Visant à promouvoir les approches féministes et de genre, dans une perspective transdisciplinaire, en droit international et réunissant plus de 80 chercheur-e-s du monde entier, le réseau OLYMPE organise des évènements, fait de la veille académique et publie des travaux de recherche dans ces domaines. Avec ce second ouvrage et suite à un premier atelier organisé dans le cadre de l'édition 2016 la Semaine Doctorale Intensive de Sciences Po Paris¹¹, le réseau OLYMPE souhaite contribuer à faire connaître et à développer les thématiques LGBT et les approches *queer* du droit international dans l'aire francophone.

Pour ce faire, le réseau lance un appel à contribution sur le thème suivant : « Les approches *queer* du droit international : Des droits LGBT à la critique transversale ». À cet effet, les contributions, qui peuvent être des travaux originaux en français ou des traductions, recensions ou encore analyse comparative de travaux parus dans d'autres langues, chercheront à notamment aborder les sous-thèmes suivants :

1. Le champ en question

- la question LGBT et les approches *queer* : quels apports et quelles critiques réciproques ? quels rapports avec les droits humains ?
- quelles généalogies pour les approches *queer* du droit international ? quels apports transdisciplinaires et translinguistiques ?
- la question LGBT et le *queer* dans l'histoire du droit international : quel(s) héritage(s) (mal)heureux ?
- les approches critiques du droit international (CLS, féminismes, TWAIL, marxisme) à l'épreuve de la lentille *queer*
- quelles spécificités pour les approches *queer* du droit international en français ?
- le militantisme juridique LGBT comme source de droit international

2. Sexualité, genre et identités

- les droits (humains) des personnes LGBT : cas d'études ; contentieux national, régional et international
- la sexualité et/ou l'hétéronormativité en droit international
- le sujet en droit international : quelles identités ?

¹⁰ Le premier ouvrage, sorti en mars 2016, s'intitule TOURME JOUANNET E. *et al.* (dir.), *Féminisme(s) et droit international. Études du réseau Olympe* (Éd. Société de Législation Comparée).

¹¹ Voir <https://olympereseauinternational.wordpress.com/2016/08/08/olympo-un-atelier-reussi-sur-la-question-lgtbqueer-en-droit-international/>.

- manifeste théorique pour un droit international *queer*

3. Les migrations internationales au prisme *queer*

- les migrants et/ou réfugiés LGBT : cas d'études ; contentieux national, régional et international
- l'intersectionnalité dans le contexte migratoire
- la migration comme *queering* des frontières (inter)nationales
- manifeste théorique pour un droit international des migrations/réfugiés *queer*

4. La sécurité internationale en « *queer(cri)se* »

- biopolitique et droit international
- homophilie/homophobie et guerre contre le terrorisme
- le maintien de la paix ou la gestion de la « panique sexuelle » (Otto)
- quelles utopies arc-en-ciel/*queer* pour un droit international en crise perpétuelle ?

Procédure

Marche à suivre et échéances

- Pour soumettre une contribution, envoyer une proposition à Bérénice K. Schramm (berenice.schramm@graduateinstitute.ch) avant le 1^{er} novembre 2016.
- Les contributions seront sélectionnées par les co-éditrices de l'ouvrage, membres du réseau OLYMPE : Emmanuelle Tourme Jouannet, Laurence Burgorgue-Larsen, Horatia Muir-Watt, Hélène Ruiz-Fabri, Bérénice K. Schramm et Emily Jones.
- L'annonce de la sélection sera faite le 15 décembre 2016.
- Le texte final des contributions devra être envoyé le 1^{er} juin 2017 pour une publication prévue fin 2017.

Format de la proposition

- Le résumé scientifique de la proposition de contribution est limité à 350 mots.
- La proposition doit indiquer le nom complet, le poste et l'affiliation, l'adresse email de son auteur-e, ainsi qu'un petit texte biographique (150 mots max.)
- L'auteur-e joint une copie de son CV à la proposition.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Bérénice K. Schramm (berenice.schramm@graduateinstitute.ch). N'hésitez pas non plus à partager l'appel autour de vous.